



Questionnaire de santé à conserver par l'adhérent

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical d'aptitude pour la pratique de l'Aïki-Taï-Dô pour renouveler votre licence sportive. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

<u>Durant les 12 derniers mois :</u>	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical <u>de longue durée</u> (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<u>A ce jour :</u>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez fournir un certificat médical de moins de 3 ans (*). En signant, vous attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence.

Si vous avez répondu OUI à une seule des questions :

Vous avez un certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

(*) uniquement pour les certificats médicaux délivrés après le 1^{er} septembre 2018